



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 02 OCTOBRE 2024**

Dossier 1 – RSU 2023

Lors de la présentation du RSU de 2022 l'année dernière, notre organisation syndicale avait émis le souhait que le prochain RSU soit « plus digeste et qu'il soit formalisé de manière beaucoup plus pédagogique ».

Nous remercions donc la DRH de nous avoir fourni cette année une synthèse du RSU 2023.

Ce bilan nous éclaire donc sur la politique RH de notre collectivité et les orientations qui sont prises.

Ces orientations, qui pour rappel doivent faire l'objet de la mise en œuvre de la partie stratégique des LDG applicables au 1^{er} Janvier 2021, conformément au décret N°201961265 du 29 novembre 2019, doivent également déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Hors d'une manière générale, nous nous interrogeons sur la méthode proposée en matière de ressources humaines.

En effet, le choix de n'appliquer qu'une partie des LDG en écartant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ou en ne communiquant pas sur celle-ci est-il cohérent ?

En d'autres termes, et comme nous sommes en pleine campagne de promotion, comment appliquer les LDG en matière de promotion sans le

substrat qui définit les enjeux et les objectifs de la politique RH sans la prise en compte des politiques publiques, notamment dans la prévision des emplois et dans la valorisation des compétences ?

Dans une optique d'amélioration de la compréhension de ces données, nous vous demandons pour le prochain RSU que les chiffres fournis soient comparés aux années N-1, N-2, N-3 et qu'ils fassent l'objet d'une analyse devant proposer des perspectives et des objectifs définis en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Ainsi cette dernière sera beaucoup plus lisible.

En effet, nous constatons que le volume de contractuels et de vacataires au sein de notre collectivité augmente.

Mais est-ce un choix délibéré de votre part ou à cause de facteurs externes que vous ne maîtrisez pas ?

Est-ce une volonté politique ou une contrainte budgétaire ?

Nous souhaiterions

Systématiquement lors des réunions préparatoires du CST, vous déclarez que la collectivité n'a jamais autant embauché ... mais dans votre effort de communication vous omettez de transmettre les chiffres des départs (toutes causes confondus).

Qu'elle est l'écart, positif ou négatif, au niveau des ETP des personnels titulaires, entre 2020 et 2023 par exemple ?

Enfin, nous vous demandons que la synthèse soit diffusée à l'ensemble des agents sur les supports de communication interne de notre collectivité.

Merci de vos réponses sur l'ensemble de ces questions.